



DIVISION DE BORDEAUX

Bordeaux, le 16 septembre 2013 SIGNE

N/Réf. : CODEP-BDX-2013-052403

Groupe Hospitalier Sud - Hôpital du Haut-Lévêque  
Service de médecine nucléaire  
Avenue Magellan  
33 604 PESSAC

**Monsieur le Directeur Général du CHU de Bordeaux**  
12 rue Dubernat  
33 404 TALENCE cedex

**Objet :** Déclaration d'événement significatif dans le domaine de la radioprotection – *problème de débit de dose à proximité de canalisation située en secteur public et évacuant les selles de patients d'irathérapie ayant eu lieu le 27 juillet 2013 dans le service de diabétologie*

**Réf. :** Déclaration d'événement reçue le 2 août 2013

*Référence à rappeler dans toutes correspondance : M3300016*

Madame le Professeur,

Par courrier cité en référence, vous avez transmis à la division de Bordeaux de l'ASN une déclaration d'événement survenu le 27 juillet 2013 relatif à une flaque apparue à la suite des intempéries du 26 juillet 2013. Lors de la découverte de cette flaque à l'étage inférieur du service d'hospitalisation en chambres radio protégées, un débit de dose non négligeable a été mis en évidence par vos services à proximité d'une canalisation transportant des effluents radioactifs (selles) provenant des WC séparatifs des chambres. Cette canalisation se déverse directement dans le collecteur général de l'établissement puisque seules les urines sont gérées par décroissance via les cuves (canalisations distinctes de celles des selles).

Lors de la dépose de la canalisation irradiante, vous avez mis en évidence une erreur de connexion de canalisations survenue lors des travaux d'avril 2012. Durant plus d'une année, votre établissement a donc rejeté sans maîtrise des quantités de radionucléides dans le réseau public d'assainissement. Cela démontre une défaillance dans la maîtrise et le suivi de la prestation de travaux sur le CHU. Je relève d'ailleurs que l'événement du 22 mai 2012 (remplissage anormal d'une cuve de décroissance) avait déjà pour cause une intervention non maîtrisée de la société ayant mené les travaux sur l'hôpital Haut-Lévêque (connexion par erreur d'un évier « froid » sur la cuve des effluents radioactifs).

L'ASN vous demande donc de lui préciser les dispositions prises pour assurer le suivi technique des travaux et notamment, afin de contrôler le résultat final des interventions de sociétés extérieures sur votre établissement.

En outre l'ASN vous demande de présenter le plan de lignage des réseaux d'évacuation des effluents (selles et urines) de votre installation d'irathérapie. Vous indiquerez les points précis des canalisations sur ce plan faisant l'objet d'un contrôle de radioprotection. Un programme des contrôles de radioprotection devra être établi en prenant en compte une périodicité a minima semestrielle pour la réalisation de ces contrôles.

Enfin l'ASN classe l'événement du 27 juillet 2013 au niveau 1 provisoire de l'échelle INES.

D'une manière plus générale l'ASN vous demande de proposer un programme de rénovation des réseaux d'évacuation des effluents radioactifs, devenus vétustes comme l'a montré l'événement du 21 juillet 2013 relatif à une fuite de la canalisation principale plombée du secteur d'irathérapie.

Vous voudrez bien me faire part, sous un mois, des réponses aux demandes susmentionnées. Pour les engagements que vous seriez amené à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation.

Je vous prie d'agréer, Madame le Professeur, l'assurance de ma considération distinguée.

**L'adjoint au chef de la division de Bordeaux**

**Jean-François VALLADEAU**

